

# Plaine du Plessis-Bouchard : protection des cultures maraîchères contre lapins et pigeons

Sur la plaine du Plessis-Bouchard (Espace naturel régional de Boissy), l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire du site, est contrainte d'intervenir régulièrement, pour protéger les cultures maraîchères : des populations de pigeons et de lapins, en croissance constante, dégradent les productions agricoles.



L'intervention de l'AEV s'appuie sur un programme d'actions en concertation avec les partenaires locaux : les communes, les agriculteurs, les associations de chasse intervenant sur ce territoire et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).

La principale action consiste à réguler les populations de lapins et de pigeons : ces prélèvements ont lieu régulièrement durant la période de chasse (durant la période légale d'ouverture de la chasse), en semaine et le week-end. Mais des interventions complémentaires, jusqu'au 31 juillet sont susceptibles d'être menées si nécessaire, comme le prévoit la réglementation relative à la régulation des espèces causant des nuisances sous réserve de l'autorisation de la Direction départementale des territoires du Val d'Oise (DDT).

Mais quelle que soit la date à laquelle les chasseurs et gardes assermentés interviennent, toutes les précautions sont prises pour assurer la sécurité des promeneurs. Ils sont tenus de respecter un certain nombre de règles, par exemple :

- éviter les zones de promenade (tirs non dirigés vers les chemins) ;
- bien s'identifier (port de gilets fluos) ;
- en dehors de la période légale d'ouverture de la chasse, le tir n'est autorisé qu'à poste fixe.

L'installation de canons effaroucheurs, consistant à faire fuir les animaux, contribue aussi à limiter la dégradation des cultures.

L'Agence est consciente des nuisances que ces dispositifs peuvent générer pour les riverains mais la complémentarité des différentes actions menées est la clé d'une régulation réussie et donc du maintien d'une activité agricole pérenne.



## **La chasse : un outil de gestion des espaces naturels**

En France où les animaux ne sont plus régulés par leurs véritables prédateurs aujourd'hui disparus (loups, ours, lynx...), la chasse est un outil à part entière de la gestion des espaces naturels. Elle permet, par le prélèvement d'un certain nombre d'animaux, de maintenir les espaces naturels en « bonne santé ». Par exemple, l'abrutissement des jeunes plants par les chevreuils, s'il est excessif, conduit à des déformations végétales et nuit à la bonne régénération de la forêt ; le labour du sol par les sangliers, s'il est trop important, empêche la pousse des végétaux....

Elle permet aussi de maintenir la faune sauvage elle-même dans un bon état de santé : dans un environnement aux ressources limitées, une population dont l'effectif est trop important voit les risques de maladies augmenter, son potentiel de reproduction diminuer, et l'état de santé individuel des animaux se dégrader. Ceci est particulièrement valable pour les grands mammifères.

Enfin, face à l'augmentation des populations d'animaux, la chasse aide à concilier l'activité humaine avec le maintien de la faune sauvage. Elle permet notamment de limiter les problèmes de sécurité (risques de collision avec de grands mammifères sur les axes routiers et ferroviaires par exemple). Concernant les terres agricoles, elle les protège des dégâts potentiels dus à la présence en surnombre d'espèces susceptibles de causer des nuisances (pigeons, corneilles, corbeaux, lapins, sangliers...).

Contact

Pour en savoir plus, consulter le site de l'Office français de la biodiversité  
<https://www.ofb.gouv.fr/>

L'AEV se tient également à la disposition du public pour répondre à ses interrogations. Les questions peuvent lui être envoyées à [aev@aev-iledefrance.fr](mailto:aev@aev-iledefrance.fr).